



Aulica

Sous la direction de

Juliusz A. CHROŚCICKI, Mark HENGERER et Gérard SABATIER

Les Funérailles princières en Europe

XVI^e-XVIII^e siècle

2. Apothéoses monumentales

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES
CENTRE DE RECHERCHE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

Sous la direction de
Juliusz A. CHROŚCICKI, Mark HENGERER et Gérard SABATIER



Les Funérailles princières en Europe

XVI^e-XVIII^e siècle

2. Apothéoses monumentales



Collection « Histoire »

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES
CENTRE DE RECHERCHE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

Cet ouvrage est le deuxième volume d'une trilogie consacrée aux funérailles princières en Europe à l'époque moderne. Le premier volume est paru dans la collection «Aulica» coéditée par le Centre de recherche du château de Versailles et les Éditions de la Maison des sciences de l'homme :

CHROŚCICKI Juliusz A., HENGERER Mark et SABATIER Gérard,
Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle : le grand théâtre de la mort, Versailles et Paris, Centre de recherche du château de Versailles et Éditions de la Maison des sciences de l'homme, collection «Aulica», 2012, 17 x 24 cm, 412 p. (ISBN 978-2-7351-1426-9).

© **PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES**
UHB Rennes 2 – Campus de La Harpe
2, rue du doyen Denis-Leroy
35044 Rennes Cedex
www.pur-editions.fr

© **CENTRE DE RECHERCHE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES**
Pavillon de Jussieu
RP 834 - 78008 Versailles Cedex
www.chateauversailles-recherche.fr

Mise en page : APEX Création (Corps-Nuds)
pour le compte des PUR

Correction : Françoise Bayle

Dépôt légal : 2^e semestre 2013
ISBN : 978-2-7535-2854-3

ISSN : 1255-2364

Stratégies du tombeau

Mark HENGERER et Gérard SABATIER

Comme l'a constaté Erwin Panofsky, les monuments funéraires princiers en Europe sont le plus souvent des chefs-d'œuvre. Aujourd'hui encore ils attirent notre attention, émerveillent et séduisent : à Rome, la puissante figure de Moïse sur le tombeau de Jules II ; à Saint-Denis, les gisants de Louis XII et de son épouse Anne de Bretagne ; à Berlin, la figure gracieuse de la reine Louise de Prusse... Visiteurs, historiens, historiens de l'art ne cessent de les contempler. Souvent, on y trouve des fleurs ou des petits billets en forme d'hommages : à Vienne, le cercueil de l'impératrice Élisabeth d'Autriche dans la crypte des Capucins n'en est jamais dépourvu. C'est qu'au-delà des considérations esthétiques, les monuments funéraires des princes et des princesses nous interpellent. Ils peuvent nourrir la détestation d'un âge honni, comme en France en 1793, ou, plus souvent, un imaginaire de grandeur, voire la nostalgie d'un âge d'or. Le Wawel, nécropole royale polonaise, n'a-t-il pas à lui seul incarné la Pologne quand cette nation n'avait plus d'État au cours du XIX^e siècle ? Mais ce sont là les jugements et les usages de la postérité. Ceux qui firent édifier ces tombeaux avaient d'autres desseins. C'est pour les découvrir que nous proposons ici un ensemble de monuments qui, justement, ne forment pas un ensemble.

Les variantes, les exceptions, les ruptures avec la tradition funéraire monumentale sont en effet si nombreuses dans l'Europe de l'époque moderne qu'il semble que le type idéal de la tombe royale n'ait pas existé. Au Danemark, tous les rois de l'époque moderne ont reçu un sarcophage de pierre. En Angleterre, la reine Élisabeth I^{re} fut la dernière à en disposer. À l'Escorial, Charles Quint et Philippe II sont représentés avec leurs épouses et leurs enfants par de splendides statues d'orants en bronze doré. Le dernier sarcophage de pierre à être érigé dans le chœur d'une église pour un empereur allemand est celui de Maximilien II de Habsbourg (1576) et ses parents Ferdinand I^{er} et Anne Jagellon. Cette forme est abandonnée après lui par la lignée impériale des Habsbourg qui, au début du XVIII^e siècle

seulement, inaugure un nouveau type de tombeaux en métal ornés de reliefs et de portraits, et exposés dans la crypte. De splendides monuments funéraires sont construits à la mémoire des doges de Venise, même si, parfois, ces derniers demandent à être inhumés sous une simple dalle. Certains papes se font ériger en peu de temps de somptueux tombeaux ; d'autres attendent plusieurs décennies. À Florence, la chapelle des Princes contient les tombeaux de six grands-ducs de Toscane surmontés de leurs statues en pied de bronze doré. Dans la France d'Ancien Régime, Henri II et Catherine de Médicis sont le dernier couple royal pour qui fut édifié un tombeau. La dynastie la plus puissante de l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles, celle des Bourbons, n'eut pas de monument funéraire.

Des typologies et des pratiques si diverses correspondent à des motivations différentes et à une évolution dans les stratégies poursuivies par l'édification – ou la non-édification – des monuments funéraires princiers dans l'Europe moderne.

Le tombeau comme enracinement

Le tombeau et le monument funéraire du monarque peuvent (doivent ?) être compris comme une variable dans le processus de formation de l'État, déjà bien avancé à l'époque moderne. La mise au tombeau garantit, de fait et symboliquement¹, la possession du territoire. L'enracinement des princes et des dynasties ne se fait-il pas par l'enterrement au sens propre ? Au Wawel, à une exception près, tous les sarcophages médiévaux sont des cénotaphes au-dessus des tombes où gisent les rois à même la terre. C'est seulement au cours du XVI^e siècle que le dépôt de cercueils dans des cryptes devient une pratique plus répandue en Europe et que l'on s'occupe de leur préservation. La documentation sur les tombeaux de ses aïeux Habsbourg commanditée par Marie-Thérèse au milieu du XVIII^e siècle montre bien qu'on avait longtemps laissé s'écrouler les bières et se disperser les restes des corps. Les princes protestants de Brandebourg, après avoir récupéré leurs ancêtres du monastère sécularisé de Lehnin, laissèrent eux aussi s'éparpiller ces restes dans la cathédrale de Berlin.

La possession du territoire par l'enterrement et par la tombe est particulièrement manifeste en Savoie, comme l'a exposé Paolo Cozzo dans le premier volume de cette trilogie. Exhiber une nouvelle acquisition, s'approprier, pour une lignée, un territoire après le partage de l'héritage, sont des pratiques courantes : les Habsbourg ont marqué de leur empreinte leurs territoires nouvellement acquis ou partagés depuis le Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle à Vienne, Grenade, Prague, Bruxelles, Budapest... Les landgraves de Hesse n'ont pas agi différemment après le partage de l'héritage à Cassel et

1. SERRES 2008.

Darmstadt, sans oublier l'ancienne nécropole de Marbourg... Les monarchies de promotion récente ont tenu à affirmer leur emprise par l'édification de panthéons prestigieux, comme les grands-ducs de Toscane avec la chapelle des Princes accolée à San Lorenzo à Florence (1602-1754), ou les Habsbourg d'Espagne, avec le panthéon des rois à l'Escorial (1617-1654). Comme l'a montré Michel Serres, on voit clairement que la continuité seule des enterrements pouvait intensifier le droit de possession dans ces lieux mêmes où l'on renonce à poursuivre l'érection de monuments funéraires pour chaque membre de la dynastie. Est-ce par hasard si la crypte de Saint-Denis s'ouvre à tous les enfants de France à une époque où tous les projets de monuments funéraires échouent l'un après l'autre ?

Il est frappant de constater que dans un contexte de changement de lignage ou de dynastie, l'enterrement sur le site traditionnel allait souvent de pair avec la construction de monuments funéraires majeurs et somptueux : la transition d'un Valois (Charles VIII) à un Valois-Orléans (Louis XII), puis à un Valois-Angoulême (François I^{er}) fut marquée par la réalisation de tombeaux exceptionnels. Ces monuments soulignèrent surtout le rôle des femmes, qui transféraient la légitimité et la continuité au-delà du changement : Anne de Bretagne et Claude de France sont ces « ponts » qui reliaient les lignages, et ce sont elles qui constituent le point fort des tombeaux. Au Danemark comme en Pologne fut créée pour chaque nouvelle dynastie une nouvelle chapelle. De même, le sarcophage pour la reine Marie-Thérèse, la dernière des Habsbourg, et son époux l'empereur François-Étienne, duc de Lorraine, rend visible leur union, occultant ainsi l'extinction des Habsbourg : l'enjeu était tel que le monument funéraire fut achevé des années avant leur mort. À Prague, la présence d'Anne Jagellon au côté de son mari Ferdinand I^{er} signifie, pour la Bohême, la légitimité du changement dynastique, mais pour les Habsbourg, l'apport d'un riche royaume...

Dans cette perspective, les monuments funéraires furent parfois utilisés en vue d'une restauration monarchique. Ce fut le mausolée de la reine Louise de Prusse qui, contrairement à l'usage, devint le lieu de prédilection pour l'inhumation des Hohenzollern au XIX^e siècle, puisque c'était elle qui, symboliquement, voire dans la mythologie populaire, incarnait la Prusse pendant les guerres contre Napoléon. La vénération quasi religieuse dont elle était l'objet donnait une nouvelle légitimité à une dynastie vaincue, expulsée, le roi étant considéré comme le responsable de cette humiliation. Elle devenait une *mater patriæ* (littéralement « mère de la patrie »), tout comme sainte Élisabeth de Hongrie à Marbourg, ou Marie-Thérèse en Autriche. Ce qui fonctionna si bien en Prusse fut tenté ailleurs à Saint-Denis et à Vienne, mais sans grand succès vu la réception du monument funéraire pour Louis XVI et Marie-Antoinette, et la non-réception de celui pour l'empereur Léopold II, que presque personne n'eut jamais l'occasion

de voir. En Angleterre, après Charles I^{er} (mais déjà Jacques I^{er} n'en avait pas eu), il semble qu'on n'osa plus ériger de monument funéraire à Westminster, même si l'on continua d'y enterrer les souverains.

Même logique dans les cas (non rares) de réinhumation de parents déjà enterrés ailleurs et lors de la réorganisation de tombeaux. En Hesse, le réformateur Philippe II exhume les restes de sa mère et les transfère dans son nouveau tombeau à Cassel. Dans le Wurtemberg, le duc Christophe réunit dans la nouvelle nécropole pas moins de cinq générations : ses arrière-grands-parents, son grand-père (le premier duc de Wurtemberg), ses père et mère, lui-même (il commande son propre sarcophage), et enfin son fils décédé avant lui. Durant la Réforme, les Hohenzollern transfèrent leurs ancêtres de Lehnin à Berlin ; en 1749, ils déplacent dans la nouvelle cathédrale les cercueils encore présents dans l'ancienne.

Le cas de tous ceux auxquels on a refusé l'enterrement souligne *a contrario* à quel point la tombe était importante pour asseoir la prise de possession d'un territoire par une dynastie. Pendant les guerres de Religion, la domination de la Ligue sur l'Île-de-France empêche l'enterrement d'Henri III à Saint-Denis, le privant de la possession symbolique du royaume. Son successeur désigné Henri IV le fait inhumer dans l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, seule ville à reconnaître encore l'autorité royale. Le 23 juin 1610, une semaine seulement avant ses propres funérailles, la dépouille d'Henri III est ramenée à Saint-Denis pour y être placée dans la chapelle des Valois, où doit la rejoindre plus tard celle de sa sœur et première épouse d'Henri IV, la reine Marguerite. Quant à Marie de Médicis, morte en exil, elle rejoint son époux à Saint-Denis peu avant les funérailles de son fils Louis XIII. Plus drastique encore : ce même Henri III fait brûler et disperser les cendres du duc Henri de Lorraine qu'il avait fait assassiner et dont la dynastie convoitait le trône de France. Au XIX^e siècle encore, la jeune république d'Autriche ne tolère pas l'enterrement du dernier empereur Charles d'Autriche dans la crypte de ses ancêtres à Vienne.

Le fait que la tombe ait été considérée comme une forme d'emprise sur un territoire se révèle clairement dans sa destruction. Ainsi celle du roi Louis XI à Cléry par des huguenots en 1562. À la Révolution, les monuments royaux de Saint-Denis sont eux aussi détruits, les cercueils exhumés et les corps jetés dans une fosse, les cœurs de Louis XIII et Louis XIV transformés en glacis pour les peintres, selon la légende²... Les armées de la France révolutionnaire démolissent des tombeaux royaux un peu partout en Europe, de la nécropole portugaise d'Alcoçaba à celles de Bruxelles et de Bruges... Par l'ouverture du tombeau de Charlemagne, par sa visite (largement diffusée) au cercueil de Frédéric II de Prusse, Napoléon

2. PORTIER-KALTENBACH 2007, p. 213-217.

anéantit lui aussi, plus décemment mais non moins efficacement que ses soldats, d'anciens titres de possession.

À l'inverse, la restauration de tombes et de cercueils permet de parfaire la légende : la nécropole des rois de Pologne incarne le pays entre la perte (1795) et le rétablissement (1918) de l'indépendance : en ces temps, au lieu de rois, ce sont des héros et des poètes nationaux qu'on y enterre. Jusqu'au retour à l'indépendance, une décennie seulement se passe sans activité sur la colline du Wawel : dès 1783, alors qu'il n'y a pas eu d'enterrement royal depuis longtemps, le libérateur de Vienne de 1683, le roi Jean III Sobieski, est à nouveau inhumé dans l'église, et l'on note en ouvrant le cercueil qu'il porte encore sa barbe et sa couronne... Le XIX^e siècle voit la réalisation d'un inventaire scientifique des tombeaux du Wawel, l'installation de nouvelles grilles autour des cénotaphes, l'ouverture des cryptes au grand public, ainsi que la restauration des sarcophages, cercueils et cénotaphes, reines et rois étant reconnaissables à ce qu'ils portent encore leurs couronnes...

L'État « moderne » contre le tombeau ?

L'érection d'un sarcophage – tombe à l'intérieur, signe (?) à l'extérieur – n'est pourtant jamais garantie. Même au Danemark, où le projet d'un sarcophage est au cours du XVIII^e siècle élaboré pour chaque roi et chaque reine, ceux prévus pour deux secondes épouses royales, Sophie-Madeleine et Juliane-Marie, ne seront jamais réalisés. Il semble que plus le processus de la formation de l'État avance, moins les dynasties ressentent la nécessité d'investir dans les monuments funéraires, surtout pour les épouses des rois. Avec l'époque moderne commence plutôt une phase de lente disparition du tombeau. Il est construit s'il est jugé nécessaire comme instrument d'affirmation du pouvoir dans des situations critiques. Dans les monarchies électorales, à Rome comme à Venise mais aussi en Pologne, les États congédient, pour ainsi dire, leurs anciens chefs en leur organisant des funérailles officielles, avant de céder la place aux familles qui à leur tour mettent sur pied des « funérailles de famille » (pour les papes) et font ériger des monuments funéraires sur une base régulière, espérant une réélection et voulant manifester leur rang. Dans les monarchies héréditaires, l'affirmation du principe successoral peut rendre inutile l'érection du tombeau. Serait-ce là l'explication du renoncement au monument funéraire par la dynastie des Bourbons ?

Les femmes qui n'apportent pas en dot un nouveau territoire ou qui ne relégitiment pas l'ancienne appropriation d'un territoire (c'était le cas de Louise de Prusse) ne peuvent guère s'attendre à être gratifiées d'un monument funéraire. Si elles en désirent un, il leur faut en prendre l'initiative. Le monument funéraire réalisé pour Catherine de Médicis (et Henri II) peut servir d'exemple, mais aussi, *a contrario*, le renoncement de

Marie de Médicis au double tombeau traditionnel des Valois (dans l'espoir de se faire représenter seule en reine à part entière, comme on pourrait en formuler l'hypothèse à partir d'une interprétation du cycle de Rubens au palais du Luxembourg ?)³. Marie-Anne de Bavière, elle aussi régente pour une assez longue période, se fait faire deux monuments funéraires en Autriche intérieure : l'un la représente en épouse au côté de l'archiduc Charles (à Seckau) et l'autre, seule, en veuve (à Graz dans le couvent des Clarisses⁴). On remarquera que ces reines qui occupèrent la fonction de régente se firent représenter au côté de leurs époux. D'autres princesses de la maison de Habsbourg qui eurent une sépulture hors de celle de la dynastie procédèrent différemment : pas de double sarcophage, et le plus souvent même pas de monument funéraire proprement dit... Pas de monument dans le cas d'Élisabeth, mariée au roi de France Charles IX, enterrée à Vienne dans ledit « monastère de la reine » (Königinkloster), ni dans le cas de l'impératrice Wilhelmine-Amélie inhumée dans le couvent des Salésiennes (Salesianerinnen) à Vienne, ni dans le cas de l'impératrice Claude-Félicité, épouse de Léopold I^{er}, dont le cercueil est déposé dans une petite crypte de l'église des Dominicains à Vienne.

Si la nécessité du tombeau comme marqueur symbolique du territoire ou instrument de légitimation successorale se fait moins sentir alors que progresse l'édification de l'État « moderne », c'est ce processus politique même qui peut expliquer l'apparition de types nouveaux de tombeaux ou de pratiques spécifiques. Le tombeau devient alors un révélateur du sens donné par les monarques à la monarchie. Le cas des tombeaux des souverains de Brandebourg peut servir d'exemple. À l'époque moderne, le monument funéraire consiste le plus souvent en un cénotaphe ou une inscription, le corps du défunt reposant dans une crypte à proximité ou parfois tout à fait ailleurs. Il est surprenant – et très révélateur – que la dynastie calviniste des Hohenzollern mette à l'honneur vers 1700, à Berlin, un nouveau type de sarcophage métallique pourvu de reliefs historiés, de figures mythologiques ou allégoriques et de portraits, et contenant effectivement la dépouille du défunt selon le principe de rendre présent ce qui est représenté. En effet, en tant que réformés, les Hohenzollern conceptualisaient la Cène du Seigneur comme système de signes, tandis que, paradoxalement, dans le monde catholique qui professe le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation, les cénotaphes vides étaient très répandus. L'affirmation de cette « présence » se retrouvait dans les dispositifs particuliers imaginés par les souverains pour leur propre dépouille, révélateurs de leur conception de l'État. Frédéric-Guillaume I^{er}, le « Roi-Sergent » calviniste, voulut faire placer son cercueil sous la chaire de l'église de la Garnison de Potsdam. Son fils Frédéric II, roi « philosophe » d'un État géré comme une machine, avait

3. « L'apologie d'une souveraineté féminine ? », in DUBOST 2009, p. 651-676, sp. p. 669-676.

4. Le monument fut transféré au mausolée de Ferdinand II après la fermeture du couvent en 1791.

stipulé par testament qu'il voulait être enterré sur la terrasse de son château de Sans-Souci auprès de ses chiens... Il est presque superflu de rappeler que, dans cet « État-machine », les dépouilles des épouses de ces rois étaient simplement déposées dans les cryptes de la cathédrale.

Dans certaines grandes monarchies, on assiste à la promotion des tombeaux du cœur. Tout se passe comme si se produisait un phénomène de substitution au moment où les tombeaux du corps connaissent une certaine désaffection. Dès le Moyen Âge, l'enterrement du cœur sert lui aussi de marqueur pour la possession des territoires. L'empereur Maximilien I^{er} de Habsbourg fait déposer le sien dans la sépulture relevant de son riche héritage bourguignon, le tombeau des ducs et duchesses de Bourgogne à Bruges. À Marbourg, l'enterrement du cœur d'un landgrave de Hesse-Cassel réaffirme son titre de propriété sur la vieille capitale. Dans la France du XVI^e siècle, la sépulture des cœurs royaux manifeste l'attachement des souverains à la lignée des Valois-Orléans-Angoulême : le premier roi de ce lignage, Louis XII, rassemble les cœurs de ses grands-parents, de son père et de son oncle au couvent des Célestins à Paris, et y ajoute le sien. Celui de François I^{er} y est aussi transporté, bien qu'on l'ait d'abord déposé dans l'abbaye de Hautes-Bruyères – près du château de Rambouillet, lieu du décès – où l'urne le refermant demeura jusqu'à la Révolution. Les monuments des cœurs d'Henri II et de François II furent eux aussi placés dans la chapelle d'Orléans aux Célestins, mais ce furent les derniers. Après l'interruption des guerres de Religion, les cœurs d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV furent confiés aux Jésuites, signe de la nouvelle stratégie royale, les deux derniers étant conservés dans leur église du Marais à Paris, alors que les cœurs des enfants de France étaient rassemblés au Val-de-Grâce. Ces monuments du cœur parisiens palliaient, d'une certaine manière, le déficit de monuments du corps à Saint-Denis. Par la suite, les cœurs des Habsbourg, depuis celui de Ferdinand IV enterré sans autre monument en 1654, furent le plus souvent déposés dans la chapelle de Lorette : au centre de l'église de la cour à la Hofburg à Vienne, cette chapelle-nécropole des cœurs devenait métaphoriquement le cœur de la monarchie transnationale et polyethnique des Habsbourg autrichiens, jusqu'à ce que le très éclairé Joseph II détruise cette chapelle ainsi que le fondement idéologique de cette grande monarchie composite. Il fit aussi fermer au public la crypte des Capucins, et ce n'est pas un hasard si ce fut par des tombeaux et monuments funéraires érigés ailleurs que la mémoire de plusieurs de ses frères et sœurs fut assurée.

Monument funéraire et idéologie monarchique

Dans une phase avancée de formation de l'État « moderne » et de construction des nations, la fonction dynastique du tombeau princier devint

secondaire ; vecteur d'une idéologie monarchique, il servit à légitimer le rôle des monarques dans l'État. Les tombes signalées par des monuments funéraires relativement simples suffisaient à marquer la possession par les dynasties de tels ou tels territoires. Les monuments complexes, mettant surtout en valeur les symboles des liens dynastiques et des généalogies, affirmaient la légitimité des nouveaux lignages. Mais lorsque l'État devint une entité assez stable, les tombeaux, cénotaphes et autres monuments funéraires se transformèrent en instruments rhétoriques visant à convaincre les peuples que l'État devait avoir une forme monarchique.

Dès le xv^e siècle, que ce soit à Venise, ou à Pavie sur le monument de Gian Galeazzo Visconti érigé par un Sforza, ou encore en France à partir des années 1492-1497, des reliefs figurant des victoires réaffirmaient le rôle des princes valeureux. Ces reliefs ne cessent d'être utilisés à ces fins, quel que soit leur emplacement : sur la couronne de Rodolphe II, sur le piédestal des monuments équestres, et plus tard encore sur les sarcophages du xviii^e siècle...

À Berlin puis à Vienne, après une longue disparition du monument funéraire classique, le tombeau accessible au public fut remis à l'honneur. Il prit la forme d'une caisse métallique ouvragée mettant en valeur le bilan d'un règne, et notamment les services que le roi ou la reine avaient rendus à l'État et au peuple. Au Danemark, le sarcophage reprit le matériau classique, le marbre, tout au long du xviii^e siècle. Les sarcophages métalliques de Berlin pour le Grand Électeur, Frédéric I^{er} et leurs épouses, ceux de Vienne pour les empereurs et impératrices de Joseph I^{er} à Marie-Thérèse et François-Étienne, forment un groupe étroitement lié à ceux du Danemark, où cette tradition d'expression artistique de la fonction monarchique dans l'État se prolongea beaucoup plus longtemps. Tous ces sarcophages à Berlin comme à Vienne, même s'ils étaient érigés dans des cryptes, étaient conçus pour être accessibles et vus à travers des grilles⁵ lors d'occasions extraordinaires, ce qui leur conférait une plus grande valeur. Les grilles matérialisaient clairement ce jeu autour du *limen* (« limite ») qui permettait certes la visibilité de ces tombeaux, et même leur accessibilité, mais qui prévenait en même temps tout empiètement, garantissant la distance et, par là, donnant lieu à une spéculation sur leur *numen* (« puissance magique ») : c'était le cas à Grenade, à Berlin, à Roskilde, à Vienne, à Seckau, et même à Marbourg... Au xviii^e siècle, le fait que princesses, reines et impératrices disposent comme les hommes de sarcophages métalliques témoigne que la propagande monarchique n'était pas réservée aux hommes. Et quand des femmes dirigeaient des empires, le tombeau pouvait dépasser la représentation sexuée des rôles (attributs, vertus, allégories spécifiques) pour exalter le pouvoir dans son essence même.

5. Non prévues à l'origine, elles furent ajoutées par la suite pour des raisons de protection.

Ainsi investi de la fonction de « dire » le prince, le tombeau fut parfois concurrencé par d'autres formes d'expression. On constate, dans le cas de la France, la concomitance entre l'abandon du monument funéraire à Saint-Denis et l'apparition, puis la généralisation (réalisée en partie seulement) de la statue royale équestre dans l'espace public urbain. Concomitance ou relation de causalité ? La question est posée.

Cette fonction de propagande attachée au monument funéraire se manifesta parfois autrement que par une construction pérenne. Dans l'Europe baroque des XVII^e et XVIII^e siècles, les apparats éphémères des catafalques furent une des formes les plus prégnantes de monument funéraire, avec cet avantage sur le tombeau qu'on pouvait les multiplier dans le temps et dans l'espace, assurant ainsi une diffusion publique généralisée de l'événement et du sens qu'on voulait y attacher, et autorisant toutes les stratégies possibles de la part des commanditaires.

La relation étroite avec l'espace public est évidente surtout aux XVI^e et XVII^e siècles lors du transport du *pegma* (théâtre processionnel symbolique), dont le plus célèbre exemple est le vaisseau triomphal *Victoria* pour célébrer la mémoire de Charles Quint à Bruxelles. Cette construction qui ne pénétrait pas dans les églises effectuait un parcours dans les villes. Dans les territoires placés sous l'autorité de la monarchie espagnole, elle constituait la principale forme de célébration du prince. En Espagne, bien que la tradition d'en élever sur les places publiques se maintint, les mausolées ou autres catafalques dressés dans les églises constituèrent cependant la forme habituelle d'apparats funéraires éphémères. Installés dans un espace clos, ils n'étaient pas réservés à la seule élite présente le jour de la cérémonie de funérailles, mais restaient en place pendant quelques jours, pouvant ainsi être vus par un large public. Leur généralisation et leur réemploi lors de chaque décès princier – non seulement du souverain mais aussi des membres de la famille régnante ou de souverains étrangers – en fit un véritable instrument d'acculturation aux valeurs monarchiques.

Si la fonction liturgique de ces catafalques⁶ fut toujours préservée, ceux-ci furent néanmoins investis par des symboles monarchiques où régnait une logique de surenchère à l'égard des prédécesseurs, des autres provinces, mais aussi des autres monarques européens. Dès le XVI^e siècle abondent une riche documentation, des projets, des textes, des explications, souvent des illustrations, de plus en plus fréquemment sous forme imprimée. L'information sur les catafalques circule en Europe, des collections de dessins et de gravures sont constituées par les municipalités et les services monarchiques spécialisés.

6. Les Français emploient le terme « catafalque », dérivé de l'italien *catfalco*. *Castrum doloris*, « château des douleurs », s'emploie dans l'aire germanique. Plusieurs termes, à connotations architecturales différentes, étaient en usage en Espagne.

La monarchie composite des Habsbourg d'Espagne tenait sans doute la première place dans cette forme de commémoration et d'exaltation, et elle la conserva jusqu'à l'apparition du néo-classicisme : provinces et villes entraient en concurrence les unes avec les autres pour trouver « idées de génie » et procédés de séduction amenant les peuples à adhérer aux contenus programmatiques établis par le pouvoir. Les types architecturaux variaient en fonction des possibilités financières. La rhétorique faisait partie de l'art de la persuasion, les références tirées du monde antique enracinaient la monarchie dans des formes symboliques liées à l'Antiquité, qu'il s'agisse de pyramides ou d'obélisques égyptiens, du *rogus* (« bûcher ») de la Rome impériale, ou des mausolées. Ces références savantes étaient associées à d'autres relevant de la religion. Positionné au deuxième étage du catafalque, comme l'hostie dans l'ostensoir, le corps (fictif) du roi d'Espagne semblait être l'équivalent du corps du Christ.

Les *castra doloris* assuraient aussi la fonction de marquage territorial telle qu'on l'a relevée pour les tombeaux. Le fait est particulièrement remarquable dans les aires géographiques d'obédience Habsbourg, qu'il s'agisse des domaines de la Couronne d'Espagne – péninsule Ibérique, Portugal (un temps) compris, Sicile et royaume de Naples, duché de Milan, Pays-Bas, colonies américaines – ou des possessions héréditaires de la branche autrichienne, auxquelles il faudrait ajouter – le chef de cette famille étant aussi empereur – la nébuleuse des États du Saint Empire germanique. Par l'ostentation de leurs armoiries, par les statues de leurs aïeux ou par la mention des filiations lignagères, ces mausolées dressés dans ces espaces dilatés proclamaient leur appartenance à une famille dont le défunt avait été le chef temporaire, et inversement, c'était pour ces princes, aspirant à une sorte de monarchie universelle, une manière d'affirmer leur domination sur un monde sans frontières où le Pérou apportait ses émeraudes.

Ces monuments funéraires éphémères reflétèrent un temps les spécificités culturelles des lieux où ils étaient érigés. C'est particulièrement flagrant en Espagne, avec l'influence du mobilier et des décors d'église, ou en Italie avec l'adaptation d'un héritage formel antique. Mais avec la circulation des descriptions imprimées, souvent agrémentées de gravures, à des fins de propagande de la part des princes, la constitution de recensions par les érudits – on pense aux *Décorations funèbres* du jésuite Claude-François Ménestrier en 1683 – ou les collections de modèles rassemblées par les administrations chargées de l'organisation des cérémonies – et c'est ici l'exemple des Menus Plaisirs français au milieu du XVIII^e siècle –, les caractères originaux se fondirent, les influences se brassèrent pour aboutir à un ensemble de propositions formelles constituant une sorte de patrimoine figuratif et rhétorique commun à des monarchies elles-mêmes en train de se rejoindre dans une sorte d'« internationale » des princes. Alors que le tombeau en tant que monument affirmant la souveraineté avait tendance à

disparaître et à évoluer vers une forme mémorielle individualisée, les architectures funéraires éphémères prirent pour ainsi dire le relais et assurèrent désormais les fonctions à lui jadis dévolues.

Le colloque international de Madrid a été organisé du 27 au 29 novembre 2008 sous la direction de Juliusz A. Chrościcki, Mark Hengerer et Gérard Sabatier, en coopération avec Nicolas Morales, par la Fundación Carlos de Amberes, la Casa de Velázquez et le Centre de recherche du château de Versailles.

Il a bénéficié du soutien du gouvernement espagnol par l'intermédiaire du Ministerio de ciencia e innovación, du Patrimonio Nacional et du Real Centro Universitario Escorial-María Cristina, ainsi que de l'Académie des sciences d'Autriche à Vienne, du Centre de recherches historiques (EHES-CNRS) à Paris, du Musée national de Copenhague et des universités de Alcalá de Henares, Bielefeld, Castilla-La Mancha, Constance, Dresde, Hanovre, Madrid (Complutense), Nantes, Rutgers (USA), Stockholm, Turin, Varsovie et Vienne.

Ont également participé au colloque de Madrid :

Martine Boiteux (École pratique des hautes études, Paris, et École française de Rome), Antonio Bonet Correa (Real Academia de Bellas Artes de San Fernando, Madrid), Enrique Corredra Nilsson, Pierre Étienvre (Casa de Velázquez), Bernardo García García (université Complutense de Madrid), José Jaime García Vernal (université de Séville), Pablo Larrea Villacián (Patrimonio Nacional, Real Monasterio de San Lorenzo de El Escorial), Barbara Marx (université de Dresde), Edelmiro Mateos Mateos, Fernando Martínez Gil (université de Castilla-La Mancha), Fernando Negro del Cerro (université Carlos III de Madrid), Andrea Sommer-Mathis (Académie des sciences d'Autriche, Vienne), Mathieu da Vinha (Centre de recherche du château de Versailles), María Teresa Zapata Fernández de la Hoz (université de Alcalá de Henares).

Les textes publiés dans ce volume ont fait l'objet d'une double évaluation par un comité de lecture.

Cet ouvrage a été coordonné par Mark Hengerer et Gérard Sabatier.

La préparation éditoriale a été réalisée au Centre de recherche du château de Versailles par Alexandra Pioch, assistée de Marie Carlin, Samuel Halopau et Benjamin Ringot.

BIBLIOGRAPHIE

- Cozzo Paolo, 2012, « Stratégie dynastique chez les Savoie : une ambition royale, XVI^e- XVIII^e siècle », in J. A. Chrościcki, M. Hengerer et G. SABATIER (dir.), *Les funérailles princières en Europe : le grand théâtre de la mort*, Paris et Versailles, Éd. de la Maison des sciences de l'homme et Centre de recherche du château de Versailles, p. 217-235.
- DUBOST Jean-François, 2009, *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, Paris, Payot.
- PORTIER-KALTENBACH Clementine, 2007, *Histoires d'os et autres illustres abattis : morceaux choisis de l'histoire de France*, Paris, JC Lattès.
- SERRES Michel, 2008, *Le mal propre : polluer pour s'approprier ?*, Paris, Éd. Le Pommier.